

# ECHIQUIER ALLOCATION FLEXIBLE

**rapport**  
annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31.12.2021

# ■ sommaire

<b>informations concernant les placements et la gestion</b> .....	<b>3</b>
<b>rapport d'activité</b> .....	<b>8</b>
<b>rapport du commissaire aux comptes</b> .....	<b>11</b>
<b>comptes annuels</b> .....	<b>15</b>
<i>bilan</i> .....	16
<i>actif</i> .....	16
<i>passif</i> .....	17
<i>hors-bilan</i> .....	18
<i>compte de résultat</i> .....	19
<i>annexes</i> .....	20
<i>règles &amp; méthodes comptables</i> .....	20
<i>évolution actif net</i> .....	24
<i>compléments d'information</i> .....	25
<b>inventaire</b> .....	<b>39</b>

<b>Commercialisateur</b>	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
<b>Société de gestion</b>	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
<b>Dépositaire et conservateur</b>	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3, rue d'Antin - 75002 Paris.
<b>Centralisateur</b>	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3, rue d'Antin - 75002 Paris.
<b>Commissaire aux comptes</b>	MAZARS Exaltis - 61, rue Henri Regnault - 92075 Paris la Défense Cedex. Représenté par M Gilles Dunand-Roux

# Informations concernant les placements et la gestion

## Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Part A	Capitalisation	Capitalisation
Part B	Capitalisation	Capitalisation
Part G	Capitalisation	Capitalisation
Part I	Capitalisation	Capitalisation

### Objectif de gestion :

#### **Objectif de gestion de la part A :**

Echiquier Allocation Flexible est un fonds recherchant à délivrer une performance nette de frais de gestion égale à €STER Capitalisé + 5.5% sur la durée de placement recommandée au travers d'une gestion discrétionnaire et opportuniste notamment sur les marchés de taux, d'actions, de crédit et de devises.

#### **Objectif de gestion de la part B :**

Echiquier Allocation Flexible est un fonds recherchant à délivrer une performance nette de frais de gestion égale à €STER Capitalisé + 5% sur la durée de placement recommandée au travers d'une gestion discrétionnaire et opportuniste notamment sur les marchés de taux, d'actions, de crédit et de devises.

#### **Objectif de gestion de la part G :**

Echiquier Allocation Flexible est un fonds recherchant à délivrer une performance nette de frais de gestion égale à €STER Capitalisé + 5.9% sur la durée de placement recommandée au travers d'une gestion discrétionnaire et opportuniste notamment sur les marchés de taux, d'actions, de crédit et de devises.

#### **Objectif de gestion de la part I :**

Echiquier Allocation Flexible est un fonds recherchant à délivrer une performance nette de frais de gestion égale à €STER Capitalisé + 6.1% sur la durée de placement recommandée au travers d'une gestion discrétionnaire et opportuniste notamment sur les marchés de taux, d'actions, de crédit et de devises.

### Indicateur de référence :

Du fait de son objectif de gestion et de la stratégie poursuivie, il ne peut être indiqué d'indicateur de référence pertinent.

En effet, la société de gestion du FCP procédera à une gestion flexible de l'exposition du FCP notamment aux marchés de taux et d'actions, et se réserve la possibilité de réduire l'exposition aux marchés d'actions jusqu'à 0% au profit d'une exposition sur d'autres marchés, notamment le marché de taux. De ce fait, l'exposition du fonds aux différents marchés de taux pourra varier très significativement dans le temps, rendant difficile toute comparaison avec un indice de référence fixe inopérante.

Toutefois, l'indice €STER capitalisé +5.5% pour la part A, €STER capitalisé +5% pour la part B, €STER capitalisé +5.9% pour la part G et €STER capitalisé +6.1% pour la part I peuvent illustrer l'objectif de performance du fonds.

L'indice de référence est l'€STER Capitalisé (code Bloomberg : OISESTR).

L'€STER (Euro Short Term Rate) est un taux quotidien qui reflète les coûts d'emprunt au jour le jour en euros non garantis pour les banques de la zone euro. Il est publié par la Banque Centrale Européenne.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil de 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que la composition du portefeuille pourra s'éloigner sensiblement de celle de son indicateur de référence.

### **Stratégie d'investissement :**

#### **1. Stratégies utilisées**

La stratégie du fonds est conforme aux dispositions de l'article 6 du Règlement SFDR. Compte tenu de la possibilité d'avoir des OPC jusqu'à 100% de l'actif, l'équipe de gestion, lors de la sélection des fonds sous-jacents analyse l'approche extra-financière mise en œuvre par les sociétés de gestion desdits fonds sans pour autant que celle-ci soit contraignante.

#### Alignement avec la Taxonomie

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Echiquier Allocation Flexible met en œuvre une gestion active et discrétionnaire.

Sa stratégie est fondée sur l'utilisation combinée de deux piliers :

- L'allocation d'actifs réalisée sur une base mensuelle et a minima trimestrielle. L'allocation d'actifs et de risque est gérée de façon active en fonction des anticipations de l'équipe de gestion sur les évolutions des différents marchés. Les décisions qui en découlent reposent sur un processus alliant des facteurs économiques, fondamentaux et quantitatifs. Cette étape vise ainsi à déterminer les pondérations et expositions du portefeuille entre les différentes grandes classes d'actifs au niveau mondial (actions, obligations souveraines, crédit, change, matières premières, stratégies alternatives ou d'arbitrage et monétaire) entrant dans la stratégie du fonds.

- Une sélection rigoureuse d'instruments

• Les investissements se font essentiellement au travers des souscriptions dans des fonds notamment. Les gérants sélectionnent les OPC sur une analyse approfondie de leur processus d'investissement et de leur risque. La sélection se fait ainsi au travers la combinaison d'une approche quantitative (pour notamment juger de la performance et de la régularité de l'OPC) et une approche qualitative (analyse de critères fondamentaux comme le processus de gestion, le dispositif de suivi des risques, ...).

• Les investissements peuvent par ailleurs via le recours à des fonds indiciels « trackers » ou « ETF » et des instruments dérivés, notamment pour s'exposer sur des zones géographiques ou des secteurs nécessitant une expertise particulière (arbitrage, fonds exposés aux matières premières).

Le gérant pourra avoir recours à des contrats financiers à terme sur actions ou indices, sur devises, sur produits de taux à moyen et long terme ou sur instruments du marché monétaire. Le recours aux autres instruments financiers répond à des objectifs de gestion de la liquidité, de diversification des risques, de couverture ou d'exposition.

• Enfin, le gérant pourra investir directement en titres vifs (actions et obligations) via une sélection au travers de la mise en œuvre d'un processus d'analyse fondamentale de chaque entreprise.

L'exposition aux actions (au travers d'actions, d'OPC ou de produits dérivés) sera au maximum de 80% de l'actif net avec maximum 30% d'exposition sur les pays émergents et 30% sur les petites capitalisations (< 1 milliard d'euros).

L'exposition aux produits de taux (au travers de titres vifs, d'OPC ou de produits dérivés) pourra aller jusqu'à 100% de l'actif net, la sensibilité au risque de taux du portefeuille étant comprise dans une fourchette entre [-3 ; +8].

Le gérant pourra s'exposer au risque de change en fonction de son analyse macro-économique globale.

L'exposition aux matières premières restera accessoire.

#### **2. Les actifs (hors dérivés)**

##### a) Les actions :

Le fonds Echiquier Allocation Flexible peut être investi en actions européennes et internationales de tous secteurs et de toutes tailles de capitalisation dans les limites d'exposition prévues sur les pays émergents (maximum 30% de l'actif net d'exposition) et sur les actions de capitalisation inférieure à 1 milliard d'euros (maximum 30% de l'actif net d'exposition) .

b) Titres de créances et instruments du marché monétaire : Le fonds Echiquier Allocation Flexible pourra être investi jusqu'à 90% de l'actif net en obligations, titres de créances négociables et instruments du marché monétaire.

Dans ce cadre, une attention particulière sera portée à la qualité de crédit des entreprises ou des États émettant ces titres. Les titres concernés sont majoritairement des titres notés au minimum BBB-(catégorie Investment Grade) par Standard & Poor's ou équivalent, ou considérés comme tels par l'équipe de gestion.

La sélection des titres ne se fonde pas mécaniquement ni exclusivement sur le critère de notation des agences mais repose également sur une analyse interne du risque de crédit.

La gestion ne se fixe pas de limite dans la répartition entre émetteurs souverains et privés.

Aucune contrainte n'est imposée sur la durée du portefeuille ni sur la zone géographique des investissements.

Lors de l'acquisition et du suivi en cours de vie des titres, l'appréciation du risque de crédit repose sur la recherche et l'analyse interne de La Financière de l'Echiquier ainsi que sur les notations proposées par les agences.

Les notations mentionnées ci-dessus sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, le gérant effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée.

Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être légèrement modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

### **3. Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs**

Le fonds pourra investir jusqu'à 100% de son actif en titres d'autres OPCVM français et/ou européens, et en fonds d'investissement à vocation générale. Il s'agira d'OPC de toute classification AMF et toute stratégie en lien avec l'objectif de gestion. Le fonds peut investir dans des OPC gérés par La Financière de l'Echiquier ou des sociétés qui lui sont liées.

### **4. Instruments dérivés**

Le fonds intervient sur les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés européens et internationaux, non réglementés et/ou de gré à gré. Dans ce cadre, le fonds pourra prendre des positions :

- en vue de couvrir le portefeuille contre le risque de marché actions, le risque de taux, et contre le risque de change.
- en vue de l'exposer au risque de marché actions, au risque de taux, et au risque de change conformément à l'objectif de gestion

Les instruments utilisés sont :

- futures sur indices (actions, taux, change);
- options sur titres et sur indices (actions, taux et change); options de change ;
- et change à terme

Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif du fonds.

Les instruments financiers sont conclus avec des intermédiaires sélectionnés par la Société de Gestion qui ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du FCP.

### **5. Titres intégrant des dérivés**

Le fonds pouvant détenir des actions, il est susceptible de détenir des titres intégrant des dérivés liés à des opérations sur titres.

Le gérant pourra investir sur des titres intégrant des dérivés (warrants, bon de souscription, obligations convertibles, etc...) négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré. Le fonds ne pourra être investi en obligations convertibles contingentes.

Aucune contrainte de notation ne s'applique aux obligations convertibles.

Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions (tous types de capitalisation), change, titres et valeurs mobilières assimilés ou indices dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

Le recours à des titres intégrant des dérivés, par rapport aux autres instruments dérivés énoncés ci-dessus, sera justifié notamment par la volonté du gérant d'optimiser la couverture ou, le cas échéant, la dynamisation du portefeuille en réduisant le coût lié à l'utilisation de ces instruments financiers afin d'atteindre l'objectif de gestion.

Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne pourra dépasser plus de 10% de l'actif net. Le risque lié à ce type d'investissement sera limité au montant investi pour l'achat.

### **6. Dépôts**

Néant.

### **7. Emprunt d'espèces**

Le fonds peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, le Fonds peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/ rachats, ...) dans la limite de 10%.

### **8. Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres**

Néant.

### **Profil de risque :**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

### **Risque de perte en capital :**

La perte en capital se produit lors de la vente d'un titre à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

### **Risque actions :**

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de l'OPC est exposé, baissent, la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

### **Risque de gestion discrétionnaire :**

Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPC repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance de l'OPC peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de l'OPC peut en outre avoir une performance négative.

### **Risque de taux :**

La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser si les taux d'intérêt augmentent.

### **Risque de crédit :**

Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

### **Risque de change :**

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

### **Risque lié à l'investissement dans des pays émergents :**

Il existe un risque lié aux investissements dans les pays émergents qui résulte notamment des conditions de fonctionnements et de surveillance de ces marchés, qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales ou de facteurs politiques et réglementaires. Les mouvements de marché, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales. La valeur liquidative de l'OPC pourra donc avoir le même comportement.

### **Risque titres spéculatifs "High Yield" :**

Les titres spéculatifs ont un risque de défaillance plus élevé que les titres de la catégorie « Investment Grade ». En cas de baisse de ces titres, la valeur liquidative pourra baisser. De plus, les volumes échangés sur ces types d'instruments pouvant être réduits, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse.

### **Risque lié aux matières premières :**

Une évolution défavorable de ces marchés pourra faire évoluer de façon négative la valeur liquidative du fonds.

### **Risque lié à la stratégie de gestion :**

- **Risque lié à l'utilisation de produits dérivés :** L'OPC peut avoir recours à des investissements financiers à terme. L'évolution du sous-jacent du produit dérivé peut alors être amplifiée et avoir une incidence plus forte sur la VL.
- **Risque de contrepartie :** En cas de défaillance d'une contrepartie utilisée par l'OPC, celle-ci ne serait plus en mesure d'honorer les avoirs, titres, ou espèces ou les engagements pris avec l'OPC ; ces événements pourraient avoir un impact négatif sur de la valeur liquidative de l'OPC.

### **Risque de durabilité ou risque lié à l'investissement durable**

Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance durable (par exemple, le changement climatique, la santé et la sécurité, les entreprises qui ne respectent pas les règles, telles que des sanctions pénales graves, etc.) qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement de l'OPCVM, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

### **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

#### **Souscripteurs concernés :**

- **Part A :** Réservée à la société de gestion pour son compte propre ou pour compte de tiers
- **Part B :** Tous souscripteurs
- **Part G :** Réservée à la commercialisation par des intermédiaires financiers
- **Part I :** Réservée aux investisseurs institutionnels

### **Profil de l'investisseur type :**

Le Fonds s'adresse aux souscripteurs souhaitant déléguer leur choix d'allocation en termes de classes d'actifs et de zones géographiques.

Echiquier Allocation Flexible peut servir de support à des contrats individuels d'assurance vie à capital variable, libellés en unités de comptes.

Echiquier Allocation Flexible peut servir de support d'investissement à des OPCVM gérés par LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans Echiquier Allocation Flexible dépend de la situation personnelle du porteur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 3 ans, mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du Fonds.

### **Durée de placement recommandée**

Supérieure à 3 ans.

### **Indications sur le régime fiscal :**

Le prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession de part(s) du Fonds. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution du porteur de part(s) ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, où la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans ce Fonds, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat des parts du Fonds d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat des parts du Fonds.

Le Fonds propose 4 catégories de parts de capitalisation, il est recommandé à chaque investisseur de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans le pays de résidence de l'investisseur, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas...). Les règles applicables aux investisseurs résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la réglementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les investisseurs pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les investisseurs à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les investisseurs sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les investisseurs pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

***Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.***

- *La valeur liquidative du fonds est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion ou sur le site de la société de gestion. Les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet [www.fin-echiquier.fr](http://www.fin-echiquier.fr) ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de : FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.*
- *Date d'agrément par l'AMF : 14 août 2015.*
- *Date de création du Fonds : 25 septembre 2015.*

# rapport d'activité

L'année 2021 a connu un fort contraste entre les marchés actions, pour la plupart très haussiers (à l'exception notamment de la Chine), et les marchés obligataires, en grande partie négatifs (à l'exception surtout du crédit à haut rendement). La raison est assez simple : après la crise due au Covid début 2020, les politiques monétaires et budgétaires mises en place pour soutenir les entreprises et les ménages ont permis aux économies de rebondir très fortement. En outre les vagues épidémiques successives en 2021 ont eu un impact économique bien moindre qu'en 2020. En cours d'année cependant, les niveaux élevés et persistants d'inflation ont conduit les banques centrales à infléchir progressivement leur discours dans une direction moins accommodantes, et les taux d'intérêts sont devenus volatils.

Dans cet environnement porteur pour les actifs risqués, mais risqué pour les actifs les plus « sûrs » - les obligations d'Etats - notre gestion a fait preuve de flexibilité. Le niveau d'exposition varié autour de 50%, en diminuant globalement au cours du second semestre, et les types d'exposition ont varié. Les actions décotées, ou value, ont en effet été graduellement favorisées. Dans le même temps, l'exposition obligataire a été progressivement réduite, jusqu'à devenir négative, par prudence devant le risque de remontée des taux.

La part B du fonds a réalisé sur l'année une performance de 7% ; son indice de référence 4,5%.

## Performances parts vs Indice

FR0012870657	ECHIQUIER ALLOCATION FLEXIBLE A	7,562%	4,957%
FR0012870673	ECHIQUIER ALLOCATION FLEXIBLE G	8,000%	5,353%
FR0013433505	ECHIQUIER ALLOCATION FLEXIBLE B	7,030%	4,462%

## Mouvements principaux

**Achats :** Amundi S&P500 UCITS ETF USD (LU1681049018) - Amundi Prime UK Mid&Small Caps UCITS ETF(LU2182388152)

**Ventes :** Amundi Prime UK Mid&Small Caps UCITS ETF(LU2182388152) – IShares S&P US Banks (IE00BD3V0B10)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR

## Renseignements réglementaires :

- Votre OPC a des engagements sur les marchés dérivés.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC détient des parts d'OPC gérés par La Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées :

3 055 Echiquier Agenor Euro SRI Mid Cap I

5 368 Echiquier Altarocca Hybrid Bonds F

5 318,627 Echiquier Convexité SRI Europe I

127 961 Echiquier Crédit SRI Europe I

4 251 Echiquier Luxury I

1 912 Echiquier Major SRI Growth Europe I

10 007 Echiquier QME I

2 889 Echiquier Sovereign Allocation I

12 883 Echiquier Value G

6 539 Echiquier World Equity Growth I

## Présentation de notre politique générale :

Depuis 2007, La Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions La Financière de l'Echiquier. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation.



Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

### **Politique ESG :**

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

<https://www.lfde.com/la-societe/investissement-responsable/>

### **Politique d'exécution des ordres :**

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

- 1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution
- 2 - aide à la rencontre des entreprises
- 3 - le bon dénouement des opérations
- 4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par La Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion

### **Politique de vote :**

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

La société de gestion LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

### **Politique de Rémunération**

Les sociétés de gestion ont l'obligation de définir une politique de rémunération compatible avec une gestion saine et efficace des risques. Ce principe est défini précisément dans la directive AIFM (2011/61/UE, notamment l'annexe II), la directive OPCVM V (2014/91/UE), ainsi que dans le code monétaire et financier (article L533-22-2) et dans le règlement général de l'AMF (article 319-10).

L'AMF a par ailleurs publié des guides professionnels à destination des prestataires de service d'investissement en vue d'une application pratique des dispositions légales et réglementaires.

Enfin, la politique de rémunération est conforme à l'article 5 du Règlement SFDR (UE) 2019/2088.

La politique de rémunération de la Société de Gestion est ainsi compatible avec une gestion saine et efficace des risques et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, la documentation réglementaire des OPC que la Société de Gestion gère.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPCVM qu'elle gère ainsi qu'à ceux des investisseurs de ces OPC, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts. La politique de rémunération a été mise en place afin de : supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ; supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché dans lequel elle opère ; assurer l'attractivité, le développement et la conservation d'employés motivés et qualifiés.

Les principes généraux de la politique de rémunération de LFDE sont les suivants :

- La composante fixe de la rémunération tient compte de la situation réelle du marché de l'emploi.
- Le principe d'égalité de rémunérations hommes/femmes y compris dans la prise en compte de l'évolution de carrière.
- Chaque collaborateur fait l'objet d'un processus d'évaluation et d'appréciation des compétences avec définition d'objectifs qualitatifs et quantitatifs
- Une rémunération variable discrétionnaire non contractuelle qui rémunère la performance des collaborateurs. La part variable est donc étudiée chaque année par service, et pour chaque collaborateur.
- Les principes de la rémunération variable répondent à un principe d'équité qui vise à motiver le plus grand nombre de salariés.

- Depuis 2020, la « contribution à la démarche d’investissement responsable de LFDE » est un objectif collectif, fixé à l’ensemble des collaborateurs de LFDE, entrant en jeu dans la détermination de leur rémunération variable annuelle.
- LFDE met en place un mécanisme de rémunération variable différée pour les preneurs de risque dont la rémunération variable est supérieure à 200 K€ ; en application de la directive OPCVM V et AIFM.

Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l’évolution réglementaire. La politique de rémunération a été approuvée par le Conseil d’Administration de la Société de Gestion. Plus de détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : [www.lfde.com](http://www.lfde.com).

La politique de rémunération, dans son intégralité, est disponible auprès de la société de gestion sur demande.

**Données 2021 :**

En Poste			Différé	
Nombre de Brut annuel 2021	Somme de Brut annuel 2021 (12 mois)	Somme de Bonus 2021 (versé 01/2022) Estimé	Nb	Mtt variable différé
111	7 597 560	3 746 000		
30	4 225 000	5 489 000		
<b>141</b>	<b>11 822 560</b>	<b>9 235 000</b>	<i>dont =&gt;</i> 12,00	1 887 500

*brut annuel sans prorata de durée*

**SFDR**

**Objectif de gestion durable suivi par l’OPC**

La stratégie de l’OPC est conforme aux dispositions de l'article 6 du Règlement UE 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Il ne promet aucun investissement durable : ni objectif d’investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. Sa stratégie de gestion est exclusivement liée à sa performance financière mesurée par comparaison à son indicateur de référence, indicateur de marché.

De plus, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

# rapport du commissaire aux comptes

## FCP ECHQUIER ALLOCATION FLEXIBLE

53, Avenue d'IANA  
75116 PARIS

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux porteurs de parts du FCP ECHQUIER ALLOCATION FLEXIBLE,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) ECHQUIER ALLOCATION FLEXIBLE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

### Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des OPC et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte évolutif qu'en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas

échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

*Fait à Courbevoie, le 04 avril 2022*



Gilles DUNAND-ROUX

# comptes annuels

# BILANactif

	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>266 759 026,88</b>	<b>247 028 011,22</b>
• <b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS</b>		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	265 132 001,12	245 422 357,30
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• <b>OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES</b>		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• <b>CONTRATS FINANCIERS</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 627 025,76	1 605 653,92
Autres opérations	-	-
• <b>AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>1 283 819,55</b>	<b>827 434,66</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1 283 819,55	827 434,66
<b>Comptes financiers</b>	<b>9 684 217,41</b>	<b>7 929 595,51</b>
Liquidités	9 684 217,41	7 929 595,51
<b>Autres actifs</b>	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>277 727 063,84</b>	<b>255 785 041,39</b>



# BILAN passif

	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres</b>		
• Capital	263 689 427,09	258 022 015,35
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	17 530 466,13	811 347,50
• Résultat de l'exercice	-4 999 451,53	-4 135 763,61
<b>Total des capitaux propres</b> <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	<b>276 220 441,69</b>	<b>254 697 599,24</b>
<b>Instruments financiers</b>	<b>1 074 762,65</b>	<b>317 008,21</b>
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 074 762,65	317 008,21
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>313 543,57</b>	<b>600 281,75</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	313 543,57	600 281,75
<b>Comptes financiers</b>	<b>118 315,93</b>	<b>170 152,19</b>
Concours bancaires courants	118 315,93	170 152,19
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>277 727 063,84</b>	<b>255 785 041,39</b>

# HORS-bilan

31.12.2021

31.12.2020

Devise	EUR	EUR
<b>Opérations de couverture</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	71 572 011,21	16 151 968,14
- Marché à terme conditionnel (Options)	26 663 409,98	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
<b>Autres opérations</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	17 044 845,02	31 101 167,85
- Marché à terme conditionnel (Options)	19 410 187,24	17 798 950,03
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

# COMPTE de résultat

	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
<b>Produits sur opérations financières</b>		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	657,71	3 602,58
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	371 459,23
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	308 008,47	120 887,09
<b>Total (I)</b>	<b>308 666,18</b>	<b>495 948,90</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-78 233,61	-77 778,25
• Autres charges financières	-2 164,93	-2 327,67
<b>Total (II)</b>	<b>-80 398,54</b>	<b>-80 105,92</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>228 267,64</b>	<b>415 842,98</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-5 127 557,92	-4 687 663,74
<b>Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>-4 899 290,28</b>	<b>-4 271 820,76</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-100 161,25	136 057,15
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :</b>	<b>-4 999 451,53</b>	<b>-4 135 763,61</b>

# 1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

## **Covid-19 et incidence sur les comptes annuels :**

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

## **Règles d'évaluation des actifs**

### **a) Méthode d'évaluation**

• Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.

- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.

- Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.

• Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.

• Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.

• Les contrats :

- Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.

- La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.

- La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.

- Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles. Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.

• Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

### **b) Modalités pratiques**

• Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Finalim et Bloomberg en fonction de leur place de cotation. Les possibilités de recherche sont complétées par "Fin'xs" de Télékurs et "Securities 3000" de Reuters :

as  
es  
ex  
es  
ur  
es

- Asie-Océanie : extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.
- Amérique : extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.  
extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
- Europe sauf France : extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.  
extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.  
extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.
- France : extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour. extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.
- Contributeurs : extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.
- Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.
- Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent.
- Asie-Océanie :extraction à 12 h
- Amérique :extraction J+1 à 9 h Europe (sauf France) : extraction à 19 h 30 France :extraction à 18 h

### Méthode de comptabilisation

- Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé.
- La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

### Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

### Frais de fonctionnement et de gestion

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Part A 1,50 % TTC maximum
		Part B 2,00 % TTC maximum
		Part G 1,10 % TTC maximum
		Part I 0,90 % TTC maximum

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Le FCP s'engage à ne souscrire que dans des OPC dont les frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion sont inférieurs à 2,40% TTC par an de l'actif net et dont les frais de gestion variables (commission de surperformance) ne dépassent pas 25% TTC de la surperformance*
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Part A Néant
		Part B Néant
		Part G Néant
		Part I Néant

(\*)Le fonds peut investir jusqu'à 100% de son actif dans d'autres OPC. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier sont imputées au fonds.

En sus des frais ci-dessus, d'autres frais peuvent être supportés par le fonds dans certaines circonstances tels que des coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit, sous réserve que ces frais soient systématiquement inférieurs aux montants recouverts.

#### Devise de comptabilité

La comptabilité du Fonds est effectuée en Euro.

#### Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

#### Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

#### Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

#### Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

**Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectations des plus-values nettes réalisées</b>
Part A	Capitalisation	Capitalisation
Part B	Capitalisation	Capitalisation
Part G	Capitalisation	Capitalisation
Part I	Capitalisation	Capitalisation



# 2 évolutionactif net

Devise	31.12.2021	31.12.2020
	EUR	EUR
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>254 697 599,24</b>	<b>273 844 117,06</b>
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	34 685 307,73	36 035 819,48
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-31 106 194,12	-71 119 302,71
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	18 790 533,18	9 145 946,09
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 291 948,75	-21 824 905,15
Plus-values réalisées sur contrats financiers	12 413 278,14	36 744 751,51
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-11 636 895,14	-23 762 157,44
Frais de transaction	-193 894,32	-331 595,95
Différences de change	3 366 579,94	-2 537 882,52
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	3 837 920,61	22 277 570,62
- Différence d'estimation exercice N	32 782 431,76	28 944 511,15
- Différence d'estimation exercice N-1	28 944 511,15	6 666 940,53
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-1 442 554,54	496 162,40
- Différence d'estimation exercice N	-1 034 732,10	407 822,44
- Différence d'estimation exercice N-1	407 822,44	-88 339,96
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-4 899 290,28	-4 271 820,76
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	*896,61
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>276 220 441,69</b>	<b>254 697 599,24</b>

\* Rompus de fusion/absorption Echiquier Allocation Quantostars sur VL du 21/12/2020.



# 3 compléments d'information

## 3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

### 3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
<b>Opérations de couverture</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	71 572 011,21	26 663 409,98	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
<b>Autres opérations</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	19 410 187,24	-	17 044 845,02	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	9 684 217,41
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	118 315,93
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	71 572 011,21	-	-	-
Autres opérations	19 410 187,24	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	9 684 217,41	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	118 315,93	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	52 549 941,21	19 022 070,00
Autres opérations	-	-	-	-	19 410 187,24

### 3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	AUD	CHF	Autres devises
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	53 820 379,72	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	708 617,72	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	22,36
Autres actifs	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	116 119,88	2 121,50	41,13	33,42
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	79 213 351,19	-	-	-
Autres opérations	36 455 032,26	-	-	-

### 3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

<b>Créances</b>	<b>1 283 819,55</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Dépôts de garantie (versés)	989 945,62
Souscriptions à recevoir	275 722,08
Frais provisionnés	15 814,09
Somme à payer	2 337,76
-	-
Autres opérations	-
<b>Dettes</b>	<b>313 543,57</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Rachat à payer	248 895,80
Frais provisionnés	58 819,29
Provision frais de recherche	5 828,48
-	-
-	-
Autres opérations	-

**3.6. Capitaux propres**

Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Part B / FR0013433505	229 599,991	26 786 899,64	232 804,155	26 987 233,98
Part A / FR0012870657	60 043,684	7 859 748,67	31 444,494	4 117 517,92
Part G / FR0012870673	278,75	38 659,42	10,686	1 442,22
Part I / FR0012870681	-	-	-	-
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
Part B / FR0013433505		-		-
Part A / FR0012870657		-		-
Part G / FR0012870673		-		-
Part I / FR0012870681		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
Part B / FR0013433505		-		-
Part A / FR0012870657		-		-
Part G / FR0012870673		-		-
Part I / FR0012870681		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
Part B / FR0013433505		-		-
Part A / FR0012870657		-		-
Part G / FR0012870673		-		-
Part I / FR0012870681		-		-

**3.7. Frais de gestion**

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie de part :	
Part B / FR0013433505	2,00
Part A / FR0012870657	1,50
Part G / FR0012870673	1,10
Part I / FR0012870681	-
<b>Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice</b>	<b>Montant</b>
Catégorie de part :	
Part B / FR0013433505	-
Part A / FR0012870657	-
Part G / FR0012870673	-
Part I / FR0012870681	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	24 716,35
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

**3.8. Engagements reçus et donnés**

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital .....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....néant

**3.9. Autres informations**

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc 94 396 069,59

- autres instruments financiers -

**3.10. Tableau d'affectation du résultat** *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	31.12.2021	31.12.2020
<b>Affectation du résultat</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-4 999 451,53	-4 135 763,61
<b>Total</b>	<b>-4 999 451,53</b>	<b>-4 135 763,61</b>

Part B / FR0013433505	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-4 554 631,72	-3 814 349,04
<b>Total</b>	<b>-4 554 631,72</b>	<b>-3 814 349,04</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

Part A / FR0012870657	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-441 736,25	-319 241,89
<b>Total</b>	<b>-441 736,25</b>	<b>-319 241,89</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-



ECHIQUIER ALLOCATION FLEXIBLE

Part G / FR0012870673	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-3 083,56	-2 172,68
<b>Total</b>	<b>-3 083,56</b>	<b>-2 172,68</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

Part I / FR0012870681	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

**3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes***(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	31.12.2021	31.12.2020
<b>Affectation des plus et moins-values nettes</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	17 530 466,13	811 347,50
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>17 530 466,13</b>	<b>811 347,50</b>

Part B / FR0013433505	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	15 477 846,01	724 717,47
<b>Total</b>	<b>15 477 846,01</b>	<b>724 717,47</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

Part A / FR0012870657	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	2 032 802,50	85 780,04
<b>Total</b>	<b>2 032 802,50</b>	<b>85 780,04</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

## ECHIQUIER ALLOCATION FLEXIBLE

Part G / FR0012870673	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	19 817,62	849,99
<b>Total</b>	<b>19 817,62</b>	<b>849,99</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

Part I / FR0012870681	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

### 3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : 25 septembre 2015.

Devise					
EUR	<b>31.12.2021</b>	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017
<b>Actif net</b>	<b>276 220 441,69</b>	254 697 599,24	273 844 117,06	28 433 584,83	18 943 397,73

Part B / FR0013433505	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	<b>31.12.2021</b>	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017
<b>Nombre de parts en circulation</b>	<b>2 057 967,675</b>	2 061 171,839	2 271 413,447	-	-
<b>Valeur liquidative</b>	<b>118,45</b>	110,67	102,99	-	-
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>5,30</b>	-1,49	-0,03	-	-

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Part A / FR0012870657	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	<b>31.12.2021</b>	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017
<b>Nombre de parts en circulation</b>	<b>240 315,855</b>	211 716,665	346 317,3	278 886,602	147 280,285
<b>Valeur liquidative</b>	<b>133,71</b>	124,31	115,1	101,94	113,09
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>6,62</b>	-1,10	0,20	-2,44	10,22

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

## ECHIQUIER ALLOCATION FLEXIBLE

Part G / FR0012870673	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	<b>31.12.2021</b>	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017
<b>Nombre de parts en circulation</b>	<b>2 259,616</b>	1 991,552	374,837	1	1
<b>Valeur liquidative</b>	<b>139,05</b>	128,75	118,75	104,6	115,53
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>7,40</b>	-0,66	0,98	-2,04	10,05

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Part I / FR0012870681	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	<b>31.12.2021</b>	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017
<b>Nombre de parts en circulation</b>	-	-	1	1	2 000
<b>Valeur liquidative</b>	-	-	1 171,42	1 033,87	1 142,96
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	-	-	6,19	-58,27	108,25

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

# 4 inventaire au 31.12.2021

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>O.P.C.V.M.</i>						
LU1997245250	ALLIANZ GLOBAL INVESTOR CHINA A SHARES FUND SICAV	PROPRE	6 929,00	11 867 614,67	USD	4,30
LU1681037864	AMUNDI JAPAN TOPIX UCITS ETF - DAILY HEDGED EUR (C)	PROPRE	45 910,00	12 067 902,60	EUR	4,37
LU1790049099	AXA WORLD FUNDS SICAV GLOBAL INFLATION BONDS REDEX SICAV	PROPRE	130 449,00	13 642 356,42	EUR	4,94
LU0151333506	CANDRIAM BONDS SICAV CANDRIM BONDS CREDIT OPPORTUNITIES	PROPRE	57 448,003	13 711 114,88	EUR	4,96
LU2036818446	CPR INVEST SICAV CREDIXX GLOBAL HIGH YIELD	PROPRE	101 864,8275	12 360 278,17	EUR	4,47
FR0013387339	ECHIQUIER AGENOR EURO SRI MID CAP I	PROPRE	3 055,00	5 697 330,60	EUR	2,06
FR0013218005	ECHIQUIER ALTARocca HYBRID BONDS PART F	PROPRE	5 368,00	5 815 905,92	EUR	2,11
FR0010383448	ECHIQUIER CONVEXITE SRI EUROPE PART I	PROPRE	5 318,627	8 281 049,05	EUR	3,00
FR0011829050	ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE I	PROPRE	127 961,00	14 298 362,14	EUR	5,18
FR0010458265	ECHIQUIER LUXURY I	PROPRE	4 251,00	1 466 850,06	EUR	0,53
FR0011188275	ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE PART I	PROPRE	1 912,00	5 952 686,96	EUR	2,16
FR0013133618	ECHIQUIER QME ACT I	PROPRE	10 007,00	10 894 520,83	EUR	3,94
FR0013459526	ECHIQUIER SOVEREIGN ALLOCATION PART I	PROPRE	2 889,00	2 753 043,66	EUR	1,00
FR0014001ML4	ECHIQUIER VALUE EURO PART I	PROPRE	12 883,00	13 640 778,06	EUR	4,94
FR0011188267	ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH I	PROPRE	6 539,00	25 595 542,31	EUR	9,27
FR0011034560	EDMOND DE ROTHSCHILD FINANCIAL BONDS FCP	PROPRE	7 030,00	9 253 870,20	EUR	3,35
LU1681049018	ETF AMUNDI SP 500 PART B	PROPRE	80 400,00	6 365 163,19	USD	2,30
IE00BYXYX521	INVESCO MARKETS PLC BBG COM USD-ACC C	PROPRE	333 604,00	7 951 451,34	EUR	2,88
IE00BD1F4M44	ISHARES IV EDGE MSCI USA VALUE FACTOR UCITS ETF	PROPRE	1 840 790,00	15 316 311,61	USD	5,54
IE00BYPC1H27	ISHARES IV PLC ISHARES CHINA CNY BOND UCITS ETF	PROPRE	2 298 835,00	11 372 183,63	USD	4,12
IE00BQT3WG13	ISHARES IV PLC ISHARES MSCI CHINA A UCITS ETF	PROPRE	1 558 800,00	8 899 106,62	USD	3,22
LU0441853008	JPMORGAN FUNDS ASEAN EQUITY FUND SICAV	PROPRE	50 297,00	8 052 549,70	EUR	2,92
LU2009202107	LYXOR MSCI EMERGING MARKETS EX CHINA UCITS ETF ACC USD	PROPRE	120 274,00	2 761 491,04	EUR	1,00
FR0007015169	SCHELCHER PRINCE SHORT TERM ESG	PROPRE	21 063,00	5 408 557,14	EUR	1,96
LU0862303996	UBAM EM INVESTMENT GRADE CORPORATE BOND SICAV	PROPRE	88 412,00	9 886 229,84	EUR	3,58

## ECHIQUIER ALLOCATION FLEXIBLE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
IE00BLNMYC90	X S&P 500 EQUAL WEIGHT	PROPRE	290 002,00	21 819 750,48	EUR	7,90
<b>Total O.P.C.V.M.</b>				<b>265 132 001,12</b>		<b>95,99</b>
<b>Total Valeurs mobilières</b>				<b>265 132 001,12</b>		<b>95,99</b>
<b>Options</b>						
<b>Indices ( Livraison du sous-jacent )</b>						
ES2203P-03	ES/202203/P/4100.	VENLIG	-484,00	-627 742,36	USD	-0,23
ES2203P-04	ES/202203/P/4300.	ACHLIG	484,00	973 532,64	USD	0,35
<b>Total Indices ( Livraison du sous-jacent )</b>				<b>345 790,28</b>		<b>0,13</b>
<b>Taux ( Livraison du sous-jacent )</b>						
TY2202PR01	TY/202202/P/129.	ACHLIG	578,00	206 473,95	USD	0,07
<b>Total Taux ( Livraison du sous-jacent )</b>				<b>206 473,95</b>		<b>0,07</b>
<b>Total Options</b>				<b>552 264,23</b>		<b>0,20</b>
<b>Liquidités</b>						
<b>APPELS DE MARGES</b>						
	APPEL MARGE EUR	PROPRE	-345 210,00	-345 210,00	EUR	-0,12
	APPEL MARGE USD	PROPRE	-33 758,76	-29 684,55	USD	-0,01
<b>Total APPELS DE MARGES</b>				<b>-374 894,55</b>		<b>-0,14</b>
<b>AUTRES</b>						
	DEBITEUR DIV EUR	PROPRE	-5 828,48	-5 828,48	EUR	-0,00
<b>Total AUTRES</b>				<b>-5 828,48</b>		<b>-0,00</b>
<b>BANQUE OU ATTENTE</b>						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-248 895,80	-248 895,80	EUR	-0,09
	BANQUE AUD BPP	PROPRE	-3 318,51	-2 121,50	AUD	-0,00
	BANQUE CAD BPP	PROPRE	32,13	22,36	CAD	0,00
	BANQUE CHF BPP	PROPRE	-42,62	-41,13	CHF	-0,00
	BANQUE CNY BPP	PROPRE	-241,59	-33,42	CNY	-0,00
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	9 684 195,05	9 684 195,05	EUR	3,51
	BANQUE USD BPP	PROPRE	-132 057,33	-116 119,88	USD	-0,04
	SOUS RECEV EUR BPP	PROPRE	275 722,08	275 722,08	EUR	0,10
<b>Total BANQUE OU ATTENTE</b>				<b>9 592 727,76</b>		<b>3,47</b>
<b>DEPOSIT DE GARANTIE</b>						
	DEP GAR S/FUT USD	PROPRE	805 875,50	708 617,72	USD	0,26
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	281 327,90	281 327,90	EUR	0,10
<b>Total DEPOSIT DE GARANTIE</b>				<b>989 945,62</b>		<b>0,36</b>



## ECHIQUIER ALLOCATION FLEXIBLE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<b>FRAIS DE GESTION</b>						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-53 493,63	-53 493,63	EUR	-0,02
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-5 287,74	-5 287,74	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-37,92	-37,92	EUR	-0,00
	PRRETROFDG	PROPRE	15 814,09	15 814,09	EUR	0,01
	PRRETROFDGN-1	PROPRE	2 337,76	2 337,76	EUR	0,00
<b>Total FRAIS DE GESTION</b>				<b>-40 667,44</b>		<b>-0,01</b>
<b>Total Liquidites</b>				<b>10 161 282,91</b>		<b>3,68</b>
<b>Futures</b>						
<b>Change ( Livraison du sous-jacent )</b>						
EC160322	EURO FX 0322	VENLIG	-136,00	-72 125,74	USD	-0,03
<b>Total Change ( Livraison du sous-jacent )</b>				<b>-72 125,74</b>		<b>-0,03</b>
<b>Taux ( Livraison du sous-jacent )</b>						
RX100322	EURO BUND 0322	VENLIG	-111,00	345 210,00	EUR	0,12
FV1310322	US 5 YR NOTE FU 0322	VENLIG	-494,00	101 809,17	USD	0,04
<b>Total Taux ( Livraison du sous-jacent )</b>				<b>447 019,17</b>		<b>0,16</b>
<b>Total Futures</b>				<b>374 893,43</b>		<b>0,14</b>
<b>Total ECHIQUIER ALLOCATION FLEXIBLE</b>				<b>276 220 441,69</b>		<b>100,00</b>